

**Arrêté temporaire n°ST26/206
Portant réglementation du stationnement**

RUE FRANCOIS BOULANGER

Madame le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU l'autorisation de voirie n°ST26/206 ,

VU l'arrêté notifié le 22 mars 2026 portant délégation de signature au 7ème Conseiller Municipal Délégué,

VU la demande en date du 21/04/2026 émise par Mme TRIPLET demeurant 33 rue François Boulanger 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement,

CONSIDÉRANT que la livraison de matériaux du 33 au 35 rue François Boulanger rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 02/05/2026 RUE FRANCOIS BOULANGER,

ARRÊTE

Article 1

Le 02/05/2026, le stationnement des véhicules est interdit du 33 au 35 RUE FRANCOIS BOULANGER. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de police, véhicules de secours et livraison de matériaux . Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2

Le présent arrêté devra être affiché sur le site pendant toute la durée du chantier.

Article 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques.

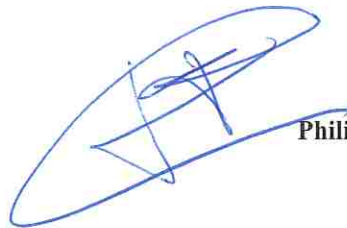
Article 4

Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Martin-Boulogne, le 23 avril 2026

Pour le Maire,

Conseiller municipal délégué à la voirie et propreté urbaine

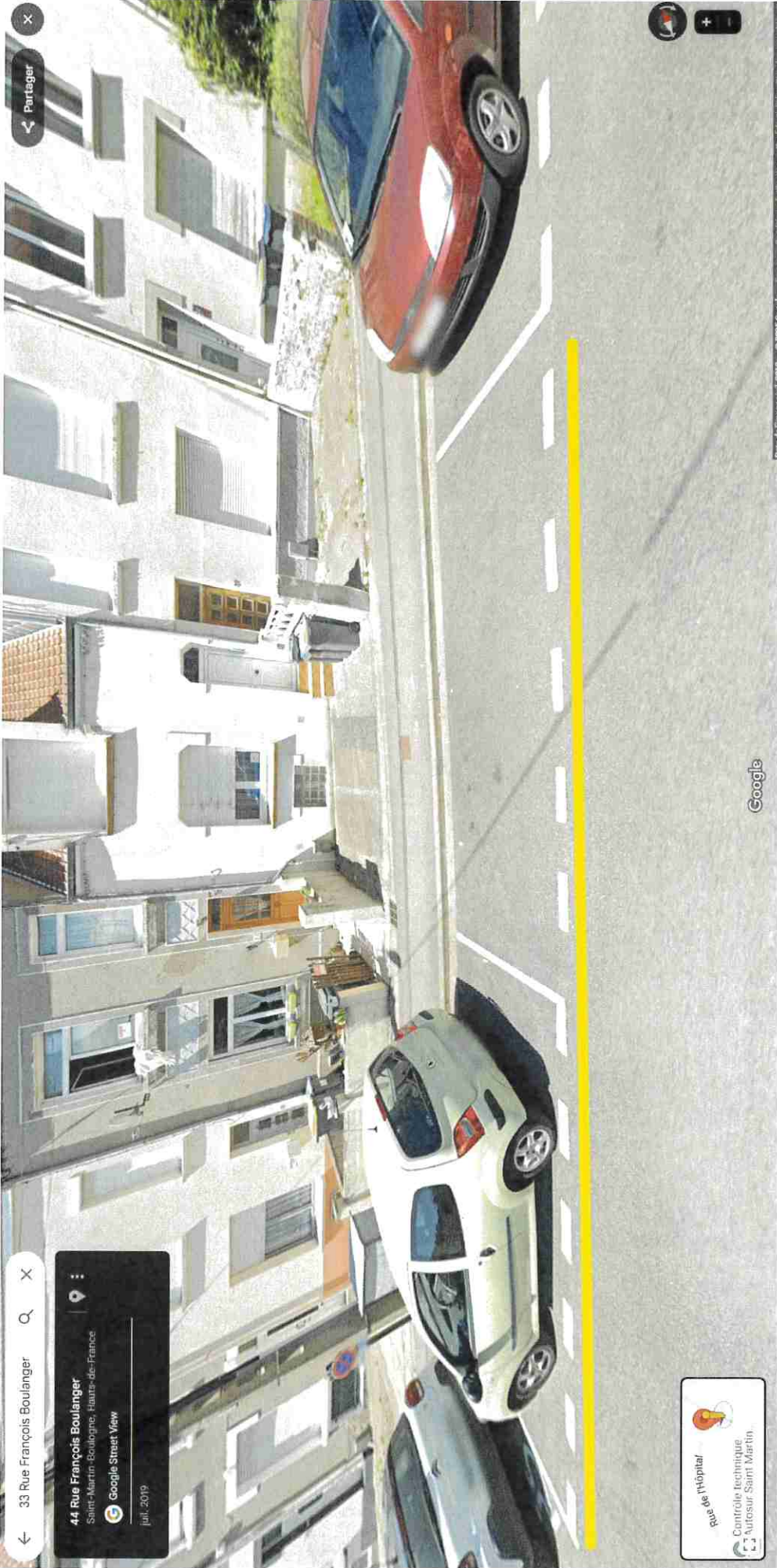


Philippe NEYRAT



DIFFUSION:

- Mme TRIPLET
- la Police Municipale



← 33 Rue François Boulanger Q X
44 Rue François Boulanger
Saint-Martin-Boulogne, Haute-de-France
Google Street View
juin, 2019

que de l'hôpital
Contrôle technique
Autosur Saint Martin

Google

Partager X

+ X